

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Robert ADAM qui donne procuration à Jacqueline LEGAY, Christine KIEFFER à Pierre MUEL.

**ABSENTS NON EXCUSES**: NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 16 Novembre 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Christine RASMUS est nommée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **146. RETABLISSEMENT DES LIMITES DE PROPRIETE RUE DES AGNEAUX**

Monsieur le Maire expose l'historique du dossier en instance depuis 2001.

En effet, l'alignement de la rue des Agneaux n'a pu être effectué. Une procédure incontournable de possession trentenaire devait être effectuée par les occupants pour réaliser cette opération.

Considérant que cette affaire concernait des propriétés privées, il est à préciser qu'en aucun cas, la commune ne pouvait intervenir pour mener à bien ce dossier.

Après formalités de régularisation effectuées des parcelles 250 et 251 section 1, le Conseil Municipal par 13 voix Pour et 1 Abstention :

- confirme le rétablissement des limites de propriété sur l'emprise des parcelles 250 – 251 et 253 par Monsieur Michel GIRAULT, géomètre ;
- en accord avec le propriétaire fait don à la commune de la surface de l'alignement nécessaire, à charge de la commune des frais d'honoraires de géomètre Monsieur Michel GIRAULT pour un montant de 800,00 € HT soit 956,80 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

#### **147. MAISON DU BERGER : INSTALLATION RADIATEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la fourniture et la pose d'un radiateur supplémentaire dans la chambre du logement communal 4, En Jurue pour un montant de 345 € HT soit 412.62 € TTC.

#### **148. ACQUISITION DE MATERIEL**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition :*

- *d'un appareil numérique pour un montant maximum de 200 € HT ;*
- *d'un 2<sup>ème</sup> défibrillateur pour installation à la mairie annexe de Vezon pour un montant 1 250 € HT ;*
- *d'un épandeur à sel selon devis établi par la Sté ROCHA pour un montant de 3 000 € HT ;*
- *charge Monsieur le Maire de négocier au mieux le prix de ces appareils pour une dépense totale ne dépassant pas 4 450 € HT.*

#### **149. AMRF : MOTION** **REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES**

*Dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil une motion des Maires Ruraux de France formulant leur hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, affaiblissant les territoires et leurs représentants.*

*Le Conseil municipal, par 13 voix Pour et 1 Abstention,*

*Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,*

*Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,*

*Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,*

*Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,*

*Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,*

- *Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,*
- *Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,*
- *Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,*
- *Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.*

## **150. LOCATION DES BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX 2010**

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

- En ce qui concerne les logements communaux loués à Messieurs et Mesdames Henri GELIX 1, Place de la Mairie, Stéphanie LALARDIE 4, En Jurue, et Christine ENGEL / Monsieur Kadir CAM 70, rue des Vignerons, les loyers sont inchangés mais réévaluation normale en fonction de l'Indice de référence des loyers.

### **TERRAINS COMMUNAUX**

#### **1 – Petits terrains :**

Monsieur Thierry TRESSE est invité à se retirer de la salle du Conseil.

Concernant les parcelles (jardins) louées aux particuliers, il serait souhaitable que ces derniers formulent annuellement une demande de reconduction de location en Mairie.

Prix de location : 16 € la parcelle quelque soit la superficie

- Section 1 n° 38 : Monsieur Denis VUILLAUME
- Section 1 n° 24 : Monsieur Claude SACHS
- Section 1 n° 302 : Monsieur et Madame CHIRRE Dominique
- Section 1 n° 147 : Monsieur Thierry TRESSE

#### ***Délibération favorable à l'unanimité***

Monsieur Thierry TRESSE est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

#### **2 – Terres agricoles au tarif de l'indice du fermage :**

- EARL DE CHAMP MARTIN Messieurs Roland et Lionel CHRISTOPHE

* Section 9 n° 163 Le Pâquis	0ha 64a
n° 164 Le Pâquis	0ha 06a
	0ha 70a
* Section 4 n° 34 Le Rayeux	0ha 38a
	1ha 08ca

- Monsieur Patrick SAMSON

* Section 9 n° 169 Le Pâquis	0ha 37a
n° 170 Le Pâquis	0ha 16a
	0ha 53a

#### ***Délibération favorable à l'unanimité***

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le renouvellement de la location des bâtiments et terrains communaux pour l'année 2010 et rappelle que tous ces engagements sont pris à titre précaire et révocable.

## **151. AMENAGEMENT « AU WEYU »**

Dans le cadre des travaux d'assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'aménager le chemin du « Weyu » pour un montant de 6 636 € HT selon devis établi par l'Entreprise LINGENHELD.

## DIVERS

### Infos diverses :

- INSEE : notification populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 : 586 habitants.
- Remerciements pour l'installation des illuminations de Noël.
- Vœux aux nouveaux habitants samedi 16 Janvier 2010.
- Concours départemental 2009 « Je fleuris la Moselle » : diplôme d'honneur décerné à la commune de Marieulles-Vezon :
  - o Arrondissement : 1<sup>er</sup> prix commune de 401 à 700 habitants
  - o Départemental : 3<sup>ème</sup> prix.Félicitations à Monsieur Sylvain MAURICE.
- Dates des prochaines réunions du conseil municipal :
  - 14/01/2010 – 11/02/2010 – 11/03/2010 – 15/04/2010 – 20/05/2010 – 17/06/2010.
- Le secrétariat de la mairie sera fermé à compter du 21 Décembre 2009 reprise le 04 Janvier 2010. Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu Jeudi 31 Décembre 2009 de 16H00 à 18H00.

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Bonnes Fêtes à toutes et tous.*

*Marieulles, le 21 Décembre 2009*

*Le Maire,*

*P.MUEL*